

 <p>PRÉFET DU CHER</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p align="center">PRECONISATIONS POUR LES MANIFESTATIONS</p> <p align="center">EN PERIODE DE GRANDE CHALEUR</p>	<p align="center">SOUS-PRÉFECTURE DE VIERZON</p>
---	---	---

Vous veillerez à bien adapter votre dispositif de sécurité, de secours et d'accompagnement sanitaire à la hausse exceptionnelle des températures.

Pour votre complète information, cette mesure vaut pour les manifestations sportives, culturelles, festives et les rassemblements de grande ampleur organisés en extérieur comme en intérieur.

Ainsi vous aurez une attention particulière à la mise en œuvre des mesures suivantes :

- procéder à une évaluation renforcée des risques sanitaires liés aux fortes chaleurs dans le cadre du suivi des événements accueillant du public,
 - adapter, si nécessaire, les dispositifs prévisionnels de secours (DPS) au regard des conditions météorologiques attendues, de la fréquentation estimée, de l'âge du public et de la durée des manifestations,
 - renforcer, si nécessaire, en lien avec les services d'incendie et de secours, les associations agréées de sécurité civile et les services de santé mobilisés, les capacités de prise en charge des malaises, déshydratations, coups de chaleur et autres situations d'urgence liées aux températures élevées,
 - prévoir, lorsque cela est possible, des points d'eau accessibles gratuitement, des zones ombragées ou rafraîchies, ainsi que des espaces de repos destinés au public et aux personnels engagés,
 - adapter les horaires des épreuves ou animations lorsque les conditions climatiques le justifient, en particulier pour les publics vulnérables et les activités physiques intensives,
 - veiller à la diffusion régulière de messages de prévention à destination des participants, spectateurs et encadrants, rappelant les gestes de protection contre la chaleur et les conduites à tenir en cas de malaise,
 - porter une attention particulière aux personnels mobilisés dans le cadre des dispositifs de sécurité et de secours afin qu'il puisse avoir un accès permanent à l'hydratation et des équipements adaptés,
 - avoir une coordination étroite entre les organisateurs, les associations agréées de sécurité civile, les acteurs de secours et sanitaires, les services de l'Etat et les collectivités territoriales.
- **Vous veillerez à maintenir une vigilance constante sur l'évolution de la situation météorologique.**